

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 OCTOBRE 2010**

Délibération
n° 2010.10.164

**Contrat régional de
développement
durable (CRDD)
2007/2013 :
programmation
partielle 2010**

LE VINGT DEUX OCTOBRE DEUX MILLE DIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 octobre 2010**

Secrétaire de séance : Jean PATIE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Anissa ACHARKI, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Michel BONNEFOND, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Jacques NOBLE, Janine GUINANDIE à Gérard DESAPHY, Maurice HARDY à Catherine DESCHAMPS

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Robert JABOUILLE par Michel BONNEFOND, André LAMY par Monique DALLAIS, Véronique MAUSSET par Anissa ACHARKI

Excusé(s) :

Françoise COUTANT, Sébastien GOURET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

**CONTRAT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE (CRDD) 2007/2013 : PROGRAMMATION
PARTIELLE 2010**

Le comité local d'examen des projets (CLEP), réuni le 5 octobre 2010, a examiné les projets susceptibles d'être soumis à la commission permanente de la Région dans le cadre du contrat régional de développement durable (CRDD) 2007 / 2013.

Le comité a proposé la programmation des projets suivants :

1. Au titre du volet « Projets structurants »

Médiathèque d'agglomération (tranche 1) - GrandAngoulême

Coût total : 3 082 153 €

Subvention régionale sollicitée : **500 000 €**

2. Au titre du volet « Vie quotidienne »

- Priorités émergentes :

Nouveau pôle de développement HQE – Commune de Touvre

Coût global du projet : 1 536 000 €

Subvention régionale sollicitée : **123 600 €** sur une assiette éligible de 412 000 € constituée des dépenses relatives aux priorités régionales d'excellence environnementale et d'accessibilité.

- Autres projets :

Aménagement du bourg tranches conditionnelles – Commune de Magnac sur Touvre

Coût global du projet : 746 950 €

Subvention régionale sollicitée : **82 164 €** soit 11% du coût total, au regard de l'attention portée à la prise en compte du handicap et au respect de l'environnement

Aménagement de la rue Joseph Chaumette – Commune de Saint Michel

Coût global du projet : 915 878 €

Subvention régionale sollicitée : **100 746 €** soit 11% du coût total, au regard de l'attention portée à la prise en compte du handicap et au respect de l'environnement.

Vu la délibération n°66 du conseil communautaire du 23 mars 2007 approuvant le projet de contrat régional de développement durable 2007-2013 du GrandAngoulême,

Vu la délibération du conseil régional du 21 mai 2007 adoptant le contrat régional de développement durable 2007-2013 du GrandAngoulême,

Vu l'avis favorable du Comité local d'examen des projets du 5 octobre 2010,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 7 octobre 2010,

Je vous propose :

D'APPROUVER le projet de programmation partielle 2010 du contrat régional de développement durable 2007 / 2013 ainsi que le montant des subventions régionales sollicitées.

D'AUTORISER Monsieur le Président à transmettre à la commission permanente du conseil régional Poitou-Charentes le projet de programmation partielle 2010 du contrat régional de développement durable 2007 / 2013 du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 29 octobre 2010	<u>Affiché le :</u> 29 octobre 2010